



**Bruxelles, le 23 septembre 2014
(OR. fr)**

**15694/02
COR 1 DCL 1**

**JUR 475
CATS 74
USA 64**

DÉCLASSIFICATION

du document: 15694/02 COR 1

en date du: 5 février 2003

Nouveau statut: Public

Objet: Avis du Service juridique du 19 décembre 2002 (doc. 15694/02 JUR 475
CATS 74 USA 64)

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

RESTREINT UE



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5 février 2003

15694/02 COR1

RESTREINT UE

JUR 475
CATS 74
USA 64

CORRIGENDUM

Objet : Avis du Service juridique du 19 décembre 2002 (doc. 15694/02 JUR 475 CATS 74
USA 64)

La deuxième phrase du paragraphe 12 de l'avis en objet est à lire comme suit :

"... Il convient toutefois de considérer que la conclusion, par l'UE, d'un accord avec un Etat tiers prive les Etats membres de la possibilité d'entamer, à titre individuel, des négociations avec cet Etat tiers en vue de conclure un accord qui couvrirait les mêmes questions que celles couvertes par l'accord de l'UE, lorsque cet accord-là serait source de contradictions avec l'accord conclu par l'UE."